

---

## RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 171-1

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 171 AUTORISANT LES TRAVAUX DE RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE ST-PATRICK ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 434 321 \$ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À UN MONTANT RÉVISÉ DE 7 619 573 \$

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par le Règlement d'emprunt numéro 171, une dépense et un emprunt au montant de 6 434 321 \$ pour des travaux de réingénierie de la préfiltration et l'agrandissement de son usine d'eau potable St-Patrick;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de modifier le Règlement d'emprunt numéro 171 afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 7 619 573 \$ suivant l'ouverture des soumissions dans le cadres d'un appel d'offres publics pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation globale révisée des coûts préparée par la directrice du Service des finances et greffière-trésorière adjointe et datée du 8 septembre 2022, un emprunt au montant de 7 619 573 \$, est nécessaire à la réalisation et au paiement de ces travaux soit un montant additionnel de 1 185 252 \$ ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté à la séance du conseil le 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

#### **Article 1** *Préambule*

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2** *Titre*

Le titre du Règlement d'emprunt numéro 171 est remplacé par le suivant :

*« Règlement d'emprunt numéro 171 autorisant les travaux de réingénierie de la préfiltration et l'agrandissement de l'usine St-Patrick et décrétant une dépense et un emprunt de 7 619 573 \$ »*

#### **Article 3** *Autorisation des travaux*

L'article 2 du Règlement d'emprunt numéro 171 est modifié et remplacé par ce qui suit :

#### **« Autorisation des travaux**

Le conseil municipal est autorisé à procéder aux travaux de réingénierie de la préfiltration et à l'agrandissement de l'usine de filtration Saint-Patrick, tel qu'il appert de l'estimation globale révisée des coûts suivant l'ouverture des soumissions, préparée par la directrice du Service des finances et greffière-trésorière adjointe et datée du 8 septembre 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « **Annexe A-1.** »

#### **Article 4 Autorisation des dépenses**

L'article 3 du Règlement d'emprunt numéro 171 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Afin d'effectuer les travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 7 619 573 \$, ce montant comprenant toutes taxes applicables, pour les fins du présent règlement. »

#### **Article 5 Autorisation de l'emprunt**

L'article 4 du Règlement d'emprunt numéro 171 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 7 619 573 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 613 573 \$ au moyen d'émission d'obligations ou de billets pour un terme de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement annexé au présent règlement comme « **Annexe B-1** », pour en faire partie intégrante. »

#### **Article 6 Réduction de l'emprunt et affectation d'excédent de fonctionnement**

L'article 7 du Règlement d'emprunt numéro 171 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Sans s'y limiter, le conseil affecte une somme de 3 809 588 \$ provenant du programme de la TECQ 2019-2023, tel que présenté à la programmation de travaux révisée déposée le 8 décembre 2021 et approuvée le 11 janvier 2022, lesquels documents font partie intégrante du présent règlement comme « **Annexe D.** »

Le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également en réduction de l'emprunt une somme de 752 500 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté. »

#### **Article 7 Annexe A**

L'« **Annexe A** » du Règlement d'emprunt numéro 171 étant l'estimation préliminaire des coûts du présent règlement, préparée par GBI Experts-conseils inc., en date du 6 mai 2022, est modifiée et remplacée par l'« **Annexe A-1** » jointe au présent règlement.

#### **Article 8 Annexe B**

L'« **Annexe B** » du Règlement d'emprunt numéro 171 étant le tableau de remboursement est modifiée et remplacée par l'« **Annexe B-1** » jointe au présent règlement.

#### **Article 9 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ME CAROLINE GRAY  
Directrice générale adjointe et directrice  
du Service du greffe

---

RAYMOND ROUGEAU  
Maire

---

**CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)**

---

*Avis de motion : 12-09-2022*

*– Résolution numéro : 22-361*

*Adoption du projet de règlement : 12-09-2022*

*– Résolution numéro : 22-362*

*Adoption du règlement :*

*– Résolution numéro*

*Avis public de la tenue du registre :*

*Tenue du registre :*

*Approbation par le ministère des Affaires municipales :*

*Avis public d'entrée en vigueur :*

---

**ME CAROLINE GRAY**  
Directrice générale adjointe et directrice  
du Service du greffe

---

**RAYMOND ROUGEAU**  
Maire

PROJET

---

ANNEXE A-1

---



ESTIMATION GLOBALE RÉVISÉE

ESTIMATION GLOBALE RÉVISÉE DES COÛTS POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION SAINT-PATRICK – RÉINGÉNIÉRIE DE LA PRÉFILTRATION APRÈS OUVERTURE DE SOUMISSION – RÉVISION DU COÛT DE CONSTRUCTION PRÉPARÉE EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2022 PRÉPARÉ PAR CAROLE LANDRY, DIRECTRICE DES FINANCES ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE POUR LA MUNICIPALITÉ.

		Montant
	COÛT RÉVISÉ DU DE CONSTRUCTION SELON L'OUVERTURE DE SOUMISSION	6 048 000.00 \$
	IMPRÉVUS (10%)	604 800.00 \$
	FRAIS INDIRECTS (10%)	604 800.00 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 257 600.00 \$</b>
	TAXES NETTES (4.9875 %)	361 973.00 \$
	<b>TOTAL DU RÉGLEMENT RÉVISÉ</b>	<b>7 619 573.00 \$</b>



Carole Landry  
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe  
Municipalité de Rawdon  
Ce 8 septembre 2022

**ANNEXE B-1**
**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**
**MODULE DE CALCUL  
 TABLEAU DE REMBOURSEMENT  
 RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Veuillez entrer les renseignements suivants :

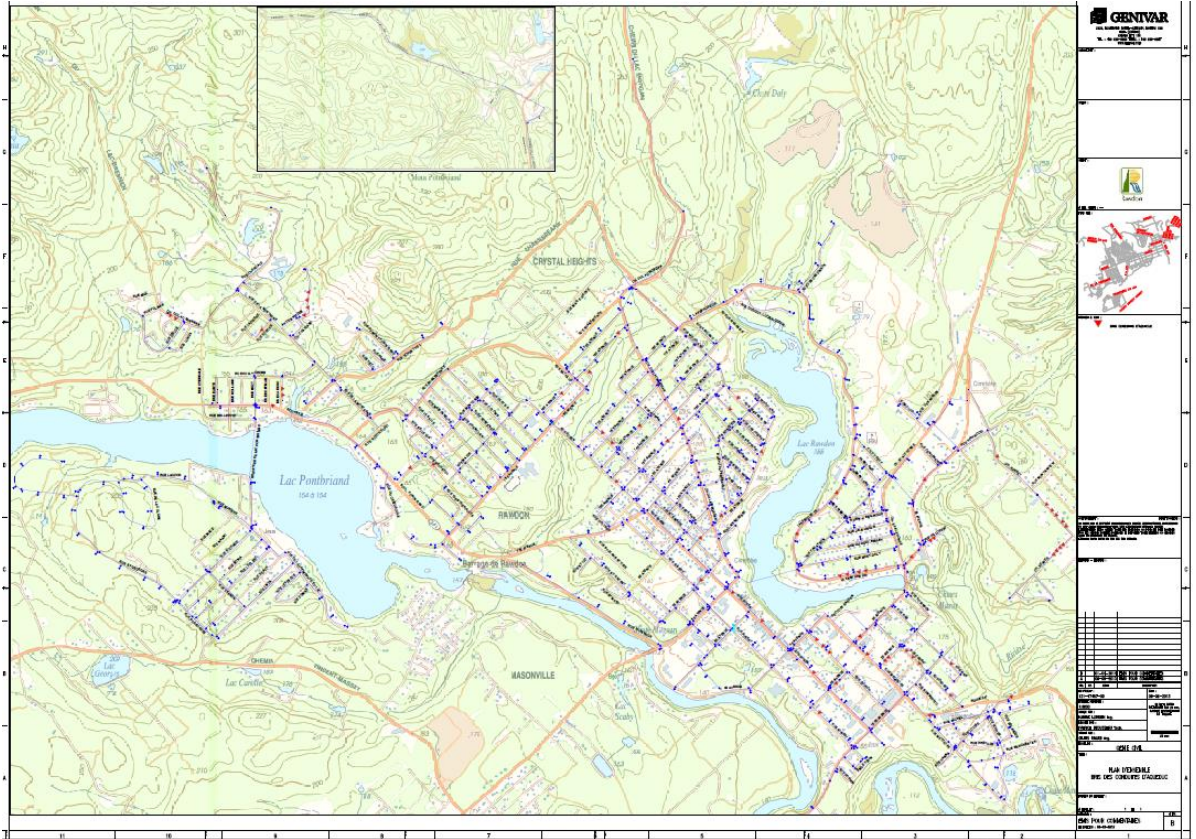
Numéro de règlement	Montant
171-1	7 619 573 \$
Période d'amortissement	Taux
20	4.750%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	
				7 619 573
1	236 600	361 930	598 530	7 382 973
2	247 800	350 691	598 491	7 135 173
3	259 600	338 921	598 521	6 875 573
4	271 900	326 590	598 490	6 603 673
5	284 800	313 674	598 474	6 318 873
6	298 400	300 146	598 546	6 020 473
7	312 600	285 972	598 572	5 707 873
8	327 400	271 124	598 524	5 380 473
9	343 000	255 572	598 572	5 037 473
10	359 200	239 280	598 480	4 678 273
11	376 300	222 218	598 518	4 301 973
12	394 200	204 344	598 544	3 907 773
13	412 900	185 619	598 519	3 494 873
14	432 500	166 006	598 506	3 062 373
15	453 100	145 463	598 563	2 609 273
16	474 600	123 940	598 540	2 134 673
17	497 100	101 397	598 497	1 637 573
18	520 700	77 785	598 485	1 116 873
19	545 500	53 051	598 551	571 373
20	571 373	27 140	598 513	0
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
<b>Totaux</b>	7 619 573	4 350 863	11 970 436	

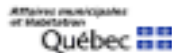
 N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.  
 Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.

**ANNEXE C**

**BASSIN DE TAXATION  
IMMEUBLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC RAWDON**



PROJET

**ANNEXE D**

 Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)  
 Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1162037

N° de version : 3

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2021-12-08

**Bilan**
**Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023**

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	11 414
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	3 467 875 \$
Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux)	5 351 454 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>8 819 329 \$</b>

**Investissements prioritaires**
**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	145 368 \$	145 368 \$
2021-2022	500 000 \$	20 106 \$	520 106 \$
2023-2023	3 840 637 \$	0 \$	3 840 637 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>4 340 637 \$</b>	<b>165 474 \$</b>	<b>4 506 111 \$</b>

**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	31 000 \$	0 \$	31 000 \$
2023-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>31 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>31 000 \$</b>

**Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales**
**Sommaire des coûts des travaux du MAMH**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	700 000 \$	0 \$	700 000 \$
2023-2023	114 343 \$	0 \$	114 343 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>814 343 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>814 343 \$</b>

**Sommaire des coûts des travaux du MTQ**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

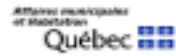
**Coût total des travaux – Priorités 1 à 4**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	145 368 \$	145 368 \$
2021-2022	1 231 000 \$	20 106 \$	1 251 106 \$
2023-2023	3 954 980 \$	0 \$	3 954 980 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>5 185 980 \$</b>	<b>165 474 \$</b>	<b>5 351 454 \$</b>

---

**ANNEXE D**

---



Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)  
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1162037

N° de version : 3

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2021-12-08

---

--

Bilan des investissements prioritaires	
Investissements prioritaires prévus et réalisés	5 351 454 \$
Montant de la contribution gouvernementale	5 351 454 \$
Surplus/Déficits	0 \$



**ANNEXE D**

**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	Réhabilitation préfiltration & agrandissement de l'usine de filtration	4000, rue St-Patrick	0 \$	145 368 \$	520 106 \$	3 144 114 \$	0 \$	3 809 588 \$	
2	Surverses et émissaires	Surverse D-1, D-2 et D-3	0 \$	0 \$	0 \$	696 523 \$	0 \$	696 523 \$	Réfection des émissaires à la rivière des surverses D-1/D-3 et D-2, télémétrie des ouvrages de surverses D-1/D-3 et D-2. Remplacement conduite sanitaire en amont de D-3 pour rétention.
Sous-totaux par type									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	696 523 \$	0 \$	696 523 \$	
Traitement de l'eau potable			0 \$	145 368 \$	520 106 \$	3 144 114 \$	0 \$	3 809 588 \$	
Total			0 \$	145 368 \$	520 106 \$	3 840 637 \$	0 \$	4 506 111 \$	

**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
3	Mise à jour plan d'intervention	Réseau Rawdon	0 \$	0 \$	31 000 \$	0 \$	0 \$	31 000 \$	Étude de balancement du réseau d'aqueduc et inspection conduites d'égouts
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable			0 \$	0 \$	31 000 \$	0 \$	0 \$	31 000 \$	
Total			0 \$	0 \$	31 000 \$	0 \$	0 \$	31 000 \$	

**ANNEXE D**

**Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

**Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
3	*Travaux d'agrandissement et de rénovation d'un bâtiment municipal à vocation culturelle et communautaire.	3583, rue Metcalfe	0 \$	0 \$	700 000 \$	114 343 \$	0 \$	814 343 \$	Aggrandissement et rénovation de bâtiments existants pour une bibliothèque (lieu culturel) et un bâtiment de type communautaire, la création de 4 lieux extérieurs aménagés sous les thèmes patrimonial, artistique, jeunesse et place de la diversité.
Sous-totaux par type									
Infrastructures culturelles			0 \$	0 \$	700 000 \$	114 343 \$	0 \$	814 343 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			0 \$	0 \$	700 000 \$	114 343 \$	0 \$	814 343 \$	
Total									

---

**ANNEXE D**

---



Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux  
N° de dossier : 1162037  
N° de version : 3

Date de transmission : 2021-12-08

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ

---

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Page 7 sur 7

**De:** portail@mamh.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 11 janvier 2022 16:17  
**À:** Service du Greffe  
**Objet:** Rawdon (62037) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

François Dauphin  
Dir. général et sec.-trésorier  
Rawdon  
3647, rue Queen  
Rawdon (QC) J0K 1S0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 3 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 11 janvier 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

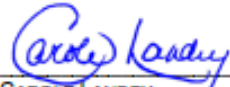
Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**ETAT DES SOMMES ENGAGÉES AVANT  
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO 171**

Annexe E – dépenses de règlement à renflouer

Nom du règlement	Fournisseur	Montant net	Cumulatif
<b>Règlement 171</b>			
<b>Autorisant les travaux de réingénierie de la préfiltration et l'agrandissement de l'usine Saint-Patrick et décrétant une dépense et un emprunt de 6 434 321 \$</b>	GBI expert conseil	199 791.21 \$	199 791.21 \$
	Suez Technologie	104 977.00 \$	304 768.21 \$
	Richard Breault	8 189.03 \$	315 050.69 \$
	SEAO	92.60 \$	315 143.29 \$
	Ministère des finances	2 083.00 \$	317 226.29 \$

  
CAROLE LANDRY  
Directrice du Service des finances et  
Greffière-trésorière adjointe

PRC